

RÉTABLISSEMENT D'UNE FORMATION À PETIT PRIX

**Ou comment Peillon
rétablit la formation
en la faisant payer aux stagiaires**

Communiqué SNUEP-FSU
4 juin 2013

Dans un contexte de crise économique, le gouvernement fait l'effort de réinstaurer une formation professionnalisante des stagiaires enseignants avec la mise en place des ESPÉ. Mais parallèlement, alors que les enseignants français font partie des moins payés de l'OCDE, ils vont voir leur salaire de début de carrière régresser. Si le texte proposé au CTM du 17 juin 2013 devait être adopté les collègues stagiaires débuteraient leur carrière à 1 300 euros net au lieu de 1 600 euros net actuellement.

En quelques années, les enseignant-es entrant dans le métier ont vu leur niveau de recrutement s'élever, de la licence au mas-

ter, et parallèlement leur temps de formation s'est très fortement réduit, leur condition d'entrée dans le métier s'est dégradée. Et maintenant le gouvernement veut baisser leurs salaires de début de carrière !

Pour le SNUEP-FSU, cette proposition est inacceptable. Elle n'est pas de nature à résoudre la grave crise du recrutement ou à revaloriser nos métiers.

Le SNUEP-FSU est porteur de propositions de revalorisation de l'ensemble de la carrière des personnels dans le cadre des négociations catégorielles à venir, et il les défendra dans l'intérêt du service public d'éducation. ■

Sommaire

- Rentrée 2013 :
L'enseignement professionnel attendra ! P 2-3
- Politique familiale P 3
- Communiqué CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, CFTC et CFE-CGC P 4
- Retraites :
rapport Moreau P 5
- Portugal, un désastre éducatif national P 5
- Lu au BO n° 22 P 4-10
Lu au BO n° 23 ... P 7-9-10
- Stagiaires : M2, EAP, comment s'y retrouver ? . P 6-7
- Lettre ouverte au Ministre de l'Éducation nationale P 8-9
- Turquie :
La FSU soutient la mobilisation et condamne la répression P 10
- La FSU apporte son soutien à la Marche des chômeurs P 10

RENTRÉE 2013 : L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ATTENDRA ENCORE ! >

*Communiqué SNUEP-FSU
7 juin 2013*

Le SNUEP-FSU a été reçu jeudi 30 mai 2013 par le secrétaire général de la DGESCO, M. Delahaye. Nous avons rappelé l'urgence de prendre en compte les difficultés engendrées par la réforme du BAC PRO en 3 ans, d'améliorer les conditions de travail des personnels et de permettre la réussite des lycéens et lycéennes de l'enseignement professionnel dès la rentrée 2013.

M. Delahaye a de son côté, rappelé le calendrier de mise en œuvre de la refondation de l'École, le travail déjà réalisé et les chantiers en cours. Il a aussi réaffirmé la nécessité de mener un bilan sur l'ensemble des trois voies du lycée avant de mener une réflexion sur l'évolution du 2nd degré.

Le SNUEP-FSU a réaffirmé la nécessité d'apporter des réponses rapides sur un certain nombre de sujets notamment sur :

- > la question du Contrôle en Cours de Formation (CCF),
- > la problématique des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP),
- > ou encore sur le climat scolaire dans les LP,

sans attendre la mise en place d'une future réforme sur les lycées.

Pour notre organisation rien dans la circulaire de rentrée ne permettra d'amorcer le « changement » pourtant annoncé dans les LP à la rentrée 2013. Ainsi, la question de la valorisation de l'EP est renvoyée aux académies qui devront « engager une action forte pour faire mieux connaître et valoriser la voie professionnelle, en partenariat avec les conseils régionaux. » Les quelques pistes ouvertes sur les LP manquent pour le moins d'un cadrage national et sont pour la plupart renvoyées à la rentrée 2014.

Le SNUEP-FSU a aussi rappelé la nécessité d'associer les personnels à la mise en place de ces nouvelles réformes et d'ouvrir de vraies discussions avec les organisations syndicales concernant les évolutions à apporter sur ces questions.

Sur la question des CCF, le ministère s'engagerait vers une « simplification du CCF », qui passerait aussi par la remise en place, pour partie, d'épreuves ponctuelles. Un groupe de travail sera effectif dès la rentrée et des améliorations seront apportées pour les sessions d'examen de 2014.

Une réflexion serait en cours sur les PFMP. Nous avons rappelé la nécessité de diminuer les périodes de formation en entreprise au regard des difficultés à trouver des lieux de stage et au développement des inégalités et/ou des discriminations. **Pour le SNUEP-FSU, il est urgent aussi de redonner du temps aux enseignements dans les LP** pour améliorer la qualité de formation des jeunes. Dans ce cadre et pour apaiser les tensions entre les enseignant-es et leurs hiérarchies, le SNUEP-FSU a demandé la réécriture de la circulaire de 2000 définissant la modalité du suivi des élèves en PFMP.

Concernant l'avenir des SEGPA, nous avons demandé une réunion spécifique. Le ministère a annoncé que ce point serait traité dans le cadre de la révision des cycles définis par les textes réglementaires ; cette question fera l'objet d'un groupe de travail.

Le SNUEP-FSU est aussi revenu sur la nécessité d'améliorer l'affectation des élèves en LP notamment en ouvrant les formations fortement demandées par les jeunes. Nous avons rappelé qu'une mauvaise affectation participait aux décrochages et que près de 50 % de jeunes ne travaillent pas dans le secteur professionnel pour lequel ils ont été formés. Une étude serait en cours au niveau de l'inspection générale.

Nous avons évoqué nos inquiétudes concernant les conclusions du rapport Debarbieux.

>>>

>>> Pour exemple, 39 % des enseignant-es de LP déclarent travailler dans un climat scolaire insécurisant quand seulement 6 % des directions le signalent. Le SNUEP-FSU a rappelé le lien manifeste entre la souffrance au travail des enseignant-es et l'ensemble des dispositifs, parfois contradictoires, lié à la réforme des Bacs Pros 3 ans. De surcroît, le SNUEP-FSU a dénoncé le management entrepreneurial des établissements qui n'est aucunement adapté au service public d'éducation

POLITIQUE FAMILIALE >

Le Premier Ministre a présenté le 3 juin les mesures retenues par le gouvernement sur la politique familiale et le financement de la branche famille.

Ce dernier persiste dans sa volonté d'accélérer le retour à l'équilibre de la branche famille, alors que les projections financières du Haut Conseil de la Famille annoncent un retour à l'équilibre, dès 2016, un solde positif en 2019 et un excédent de plus de six milliards d'euros en 2019.

La modulation des allocations familiales, dispositif préconisé par le rapport Fragonard, a été écartée, ce dont la FSU se félicite, garantissant ainsi l'universalité des allocations familiales, ce qui pour la FSU préserve l'adhésion sociale au système de protection sociale.

Toutefois, les ressources nouvelles basées sur de nouvelles mesures fiscales, affectent uniquement les familles en charge d'enfants, réduisant toujours plus la part des cotisations patronales, dans le financement de la branche famille.

La suppression de la réduction d'impôt pour un enfant scolarisé dans l'enseignement secondaire est contestable. Cette suppression pénalisera fortement les familles qui ne bénéficient pas de l'allocation de rentrée scolaire, ainsi que les familles avec un seul enfant, à une augmentation des impôts sur le revenu, alors qu'en fonction des revenus de cette fa-

et qui entrave la sérénité de l'ensemble de la communauté éducative.

Le SNUEP-FSU continuera à mobiliser les collègues sur l'ensemble de ces questions afin que le ministère prenne enfin la mesure des attentes de la profession et des besoins des élèves.

Il est urgent que le ministère apporte des réponses concrètes aux nombreuses difficultés que rencontrent aujourd'hui les enseignant-es dans l'exercice de leur métier. ■

mille, elle ne bénéficie ni de l'Allocation de Rentrée Scolaire, ni des allocations familiales pour une famille avec un enfant.

Côté prestations, la majoration du complément familial et l'augmentation de l'Allocation de Soutien Familial sont des signes positifs pour les familles de trois enfants et les familles monoparentales, qui se caractérisent par des faibles niveaux de vies. Cette mesure participe de la réduction des inégalités

Concernant l'augmentation du FNARS, visant à l'amélioration et la création de possibilités d'accueil des jeunes enfants sur les cinq prochaines années, la FSU déplore le choix fait par le gouvernement de ne retenir que la fourchette basse préconisée par le HCF. Le choix d'une augmentation de 7,5 % seulement risque de compromettre l'objectif annoncé d'encourager le nécessaire développement des Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants sur l'ensemble du territoire, dans le cadre d'un service public de la petite enfance et le financement des activités périscolaires, qui doivent demeurer gratuites.

Pour la FSU, la politique familiale se doit d'être ambitieuse, adaptée aux évolutions de la société, et répondant aux besoins de toutes les familles y compris dès le premier enfant. Elle ne peut se limiter aux seules contraintes budgétaires. Une réforme d'ensemble de la fiscalité est nécessaire, visant une meilleure redistribution des richesses avec une réelle progressivité de l'impôt sur le revenu.. ■

*Communiqué FSU
Les Lilas, 4 Juin 2013*

LES ORGANISATIONS SYNDICALES CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, CFTC ET CFE-CGC DE LA FONCTION PUBLIQUE SE SONT RÉUNIES LE LUNDI 3 JUIN 2013 >

*Communiqué CGT, FO, FSU,
SOLIDAIRES, CFTC et CFE-CGC
Paris, le 7 juin 2013*

Après une année de discussions dans le cadre de l'« agenda social », elles considèrent qu'elles n'ont pas été entendues sur la nécessaire amélioration des rémunérations des agents de la Fonction publique.

Elles sont en complet désaccord avec la volonté gouvernementale de ne pas aborder la question de la valeur du point d'indice avant mi-2014, consacrant ainsi un gel des salaires de 4 années, ce qui est totalement inacceptable !

Elles demandent de rompre avec cette politique de gel sans précédent des salaires dans la Fonction publique.

Elles sont attachées au dialogue social qui ne peut exister sans prise en compte des revendications.

Elles exigent l'ouverture de réelles négociations sur les rémunérations, par une nécessaire revalorisation de la valeur du point d'indice, un abondement de points d'indice uniforme et significatif, permettant le rattrapage des pertes accumulées.

Elles n'acceptent pas que les agents de la Fonction publique continuent à faire les frais de la crise économique.

En s'inscrivant dans les politiques d'austérité qui visent à réduire toujours plus la dépense publique, la politique gouvernementale hypothèque toute amélioration du fonctionnement de la Fonction

publique, mais aussi celles des rémunérations, pourtant indispensables à la relance de l'économie et de l'emploi. La Fonction publique est un acteur économique et constitue une richesse pour le pays.

Alors qu'à la prochaine conférence sociale va s'ouvrir un nouveau débat sur les retraites, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, CFTC et CFE-CGC tiennent à réaffirmer leur volonté de préservation du système de retraite par répartition pour tous les salariés. De même, elles rappellent leur attachement au Code des pensions civiles et militaires et elles n'accepteront aucun nouveau recul (maintien du calcul des pensions sur l'indice détenu 6 mois avant le départ, durée de cotisation et report de l'âge de départ...). En outre, il est urgent de corriger les baisses des pensions et les inégalités produites par les précédentes lois.

Enfin, elles soulignent de nouveau la nécessité d'en finir avec les suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs de la Fonction publique, conséquences de la RGPP, d'HPST, RCT ¹, et dont le projet de loi d'Acte III et la MAP ² sont aujourd'hui la continuité.

Face à cette situation, les organisations CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, CFTC et CFE-CGC décident de mettre partout en débat, avec les personnels, leur nécessaire intervention pour faire aboutir leurs légitimes revendications.

Dans ce cadre, elles proposent d'ores et déjà la perspective de mobilisation et d'action, au plus tard début octobre.

Elles décident de se revoir le 5 septembre prochain dans les locaux de Solidaires, afin de décider des modalités nécessaires. ■

¹ Réforme des Collectivités Territoriales

² Modernisation de l'Action Publique

BO n° 22 du 30 mai 2013

- Formation continue
Liste des Greta labellisés GretaPlus au 26 mars 2013 - décision du 23-5-2013
- Baccalauréat professionnel
« Transport fluvial » : création et modalités de délivrance - arrêté du 11-4-2013 - J.O. du 27-4-2013

BO n° 22 du 30 mai 2013

- Fournitures scolaires
Développement des pratiques d'achat responsable - circulaire n° 2013-083 du 29-5-2013
- Actions éducatives
Concours national de la résistance et de la déportation - année 2013-2014 - note de service n° 2013-074 du 14-5-2013

RETRAITES : RAPPORT MOREAU >

La FSU avait rencontré Yannick Moreau au mois d'avril et lui avait alors fait part de ses propositions pour conforter le système par répartition des retraites et celles pour améliorer les retraites des agents de la Fonction publique. Le 4 juin, Madame Moreau lui a présenté les orientations et mesures qui devraient figurer dans le prochain rapport de la commission qu'elle préside.

Le fil conducteur de la réflexion de la commission semble être l'élaboration de mesures à même d'ajuster les pensions aux ressources des régimes. La FSU conteste cette orientation car elle considère que les règles de liquidation et d'évolution des pensions doivent permettre d'atteindre des objectifs définis démocratiquement (âge de la retraite et niveau des pensions)

PORTUGAL, UN DÉSASTRE ÉDUCATIF NATIONAL >

La FSU tient à exprimer sa solidarité avec les enseignants du Portugal. Elle invite le gouvernement portugais à retirer son projet de licenciement, sans salaire, de milliers d'enseignants titulaires. La FSU demande en outre au gouvernement portugais de cesser sa politique de licenciements d'enseignants précaires.

L'enseignement au Portugal est fortement dégradé, suite aux mesures prises par le gouvernement (coupes claires dans le financement de l'éducation, fermetures et fusions d'écoles...).

La Troïka des prêteurs internationaux – la Commission européenne, le Fonds monétaire international et la Banque centrale européenne – a encore préconisé de nouvelles coupes budgétaires. L'amendement budgétaire, qui devrait entrer en vigueur dans le courant du second semestre de 2013, prévoit des réductions toujours plus drastiques dans le budget de l'éducation. Par conséquent, on assistera à da-

et non pas servir à des ajustements qui plus est dégraderaient encore la situation des salariés. Tout comme la désindexation dégraderait celle des retraités.

La proposition de rapprocher les règles de la Fonction publique de celles du régime général découle de cette même logique et ne prend pas en compte la spécificité des missions et des carrières.

Après des années de mesures régressives pour les fonctionnaires, une nouvelle fois cette approche vise à réduire les pensions des salariés du public en n'améliorant en rien celles des salariés du privé. Et elle accroîtrait encore les inégalités entre les femmes et les hommes.

La FSU qui portera ses propositions lors de la prochaine conférence sociale, demande d'ores et déjà au gouvernement de ne pas retenir cette préconisation. ■

vantage de fusions d'écoles, à un nombre accru d'élèves par classe, à plus de ségrégation envers les élèves présentant des besoins particuliers, à une diminution du soutien social aux familles défavorisées ainsi qu'à des licenciements d'autres employés du secteur de l'éducation. Le ministre a annoncé son intention d'augmenter les heures de cours, passant à 40 H hebdomadaires, tandis que les salaires des enseignants ont été réduits de 30 % en un peu plus de deux ans.

La FSU soutient les collègues et leurs syndicats en lutte. Elle appelle le gouvernement portugais à d'autres choix, en particulier celui d'une école de qualité pour tous les jeunes. Elle appelle l'Union européenne et ses États membres à apporter au Portugal l'aide financières indispensable et à mettre un terme aux pressions inacceptables imposant des politiques d'austérité socialement désastreuses et néfastes pour l'avenir du Portugal. Elle appelle militants et collègues à s'informer, débattre, mobiliser et à exprimer leur solidarité. ■

Communiqué FSU
Les Lilas, 5 Juin 2013

Communiqué FSU
Les Lilas, 4 Juin 2013

STAGIAIRES : M2, EAP : COMMENT S'Y RETROUVER ? ➤

	Emploi Avenir Professeur (EAP)	Stagiaires M2 « étudiants contractuels »
Qui ?	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étudiants L2 ou L3 (licence 2^e ou 3^e année) ou M1 (master 1^{ère} année) devant être boursiers sur critères sociaux et âgés au plus de 25 ans (30 ans pour les personnes reconnues handicapées). Dossier de candidature et lettre de motivation transmis au rectorat par l'université (avec avis).	Étudiants admissibles aux concours 2 (mai-juin 2013) ayant validé leur M1 et volontaires (il n'y a en effet pas d'obligation). Réunion mi-mai pour conclure un « premier engagement ». Confirmation au lendemain de l'admissibilité (8 au 12 juillet).
Pour faire quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Observation et stage en pratique accompagnée (toujours en présence du tuteur). Possibilité qu'ils participent à des activités de soutien, d'aide. ➤ L'étudiant s'engage à passer les concours sous peine de devoir reverser les sommes perçues. L'EAP n'est donc pas un moyen d'enseignement, ni un AED !	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des cours en responsabilité toute l'année. ➤ Préparation des oraux des concours (juin 2014). ➤ 2^e année de master. ➤ 60 H de formation (18 H d'accueil et 42 H en cours d'année dans le cadre des unités de master).
Horaires	Durée fixée en moyenne à 12 H par semaine, mais le temps de travail des CUI est annualisé (1607 H pour un temps plein, soit 551 H pour un EAP) et le nombre de semaines de travail n'est pas spécifié. Les étudiants bénéficient des congés et jours fériés prévus par le code du travail.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 6 H (+ ou - 1 h de cours) rémunérées 9 H, 13 H pour les CPE, 12 pour les documentalistes. ➤ Les stagiaires ayant déjà un M2 et désireux de faire plus d'heures de cours peuvent en faire la demande (mais ils auront toujours le forfait de 3 H pour la formation).
Début d'année	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Année 2012 – 2013 : contrat signé de janvier au 30 septembre 2013. ➤ À partir de la rentrée 2013, les contrats sont conclus à compter du 1^{er} octobre. 	Les 18 H d'accueil devraient avoir lieu la première semaine de septembre.
Remarques	Le recrutement d'EAP est soumis à la délibération du conseil d'administration. Le SNUEP-FSU estime que le contrat de travail (CAE – CUI) CDD d'un an renouvelable 2 fois doit aussi être soumis au conseil d'administration. Pas de période d'essai, de plus il faut refuser toute référence à une durée annuelle et rappeler qu'il faut adapter le temps de travail aux exigences de la formation de l'étudiant ! Ce n'est pas l'établissement qui choisit l'EAP mais le rectorat qui affecte. Pas de condition de nationalité (MAIS il y en a pour les concours).	Le rectorat a donné des consignes aux chefs d'établissement pour que les emplois du temps tuteur / stagiaire M2 soient compatibles.
Rémunération du stagiaire	2 bourses : celle de l'enseignement supérieur et celle de service public (2604 euros par an). 1 salaire : 402 euros nets mensuels. Prise en charge du titre de transport.	854 euros bruts + ISOE ou prime CPE ou prime documentaliste au prorata du nombre d'heures. Cette rémunération est compatible avec une bourse. Pas d'heures supplémentaires, sauf pour ceux qui ont un M2 (voir horaires), ni d'accompagnement éducatif. 94.92 euros bruts pour chaque heure de cours. au delà des 6 heures initiales. + 284,76 pour un mi-temps CPE ou documentaliste.
Rémunération du tuteur	Maximum 400 euros par EAP (2 max), soit 93 cts de l'heure !	Maximum 400 euros.

STAGIAIRES : 15H, 18H : COMMENT S'Y RETROUVER ? ➤

	Fonctionnaires Stagiaires 2013 (15 H)	Fonctionnaires Stagiaires 2013 (18 H)
Qui ?	Environ 1000 lauréats des concours (CAPES/T – Agreg – CAPLP) 2013 ou 2012 (report de stage – renouvellement – prolongation).	Environ 1300 lauréats des concours, CAPLP interne et examen professionnalisé réservé.
Pour faire quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stage en responsabilité . ➤ Formation correspondant à 1/3 temps (216 heures sur l'année, concentrée surtout de septembre à février). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stage en responsabilité . ➤ Formation de quelques jours variables selon les académies.
Horaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Décharge de 3 H pour les enseignants et de 6 H pour les CPE. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aucune décharge, 18 heures de cours. ➤ Nous intervenons auprès du Recteur pour que les concours internes et les examens professionnalisés réservés bénéficient également de la décharge horaire et de la formation (ce qui n'était pas le cas en 2012 – 2013 pour l'interne).
Début d'année	Dispositif d'accueil (du 26 au 30 août) qui ne peut être obligatoire car non rémunéré et antérieur à la date officielle de rentrée.	Dispositif d'accueil (du 26 au 30 août) qui ne peut être obligatoire car non rémunéré et antérieur à la date officielle de rentrée.
Remarque	La liste des supports pour certaines académies est consultable sur les sites : snuep académiques. Cette liste n'est pas définitive, d'autres supports sont à trouver et certains peuvent changer...	Aucune liste de support précisé pour le moment.
Rémunération du stagiaire	Salaires correspondant au 3 ^e échelon + ISOE ou prime CPE ou prime documentaliste au prorata du nombre d'heures.	À la rentrée, salaires correspondant au 3 ^e échelon + ISOE ou prime CPE, puis reclassement avec reprise éventuelle d'ancienneté avant décembre.
Rémunération du tuteur	Maximum 2000 euros.	Maximum 2000 euros.

BO n° 23 du 6 juin 2013

- Baccalauréat professionnel « Aéronautique » : création et modalités de délivrance arrêté du 12-4-2013
J.O. du 2-5-2013
NOR MENE1309706A
- Baccalauréat professionnel « Aviation générale » : création et modalités de délivrance arrêté du 12-4-2013
J.O. du 3-5-2013
NOR MENE1309653A

BO n° 23 du 6 juin 2013

- Traitement automatisé de données
Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion des examens et concours scolaires arrêté du 22-4-2013
J.O. du 4-5-2013-
NOR MENE1303017A
- Nomination Vice-recteur de la Polynésie française décret du 6-5-2013
J.O. du 7-5-2013
NOR MENH1306939D

BO n° 23 du 6 juin 2013

- Brevets des métiers d'art Programmes et définition des épreuves de l'enseignement de français et d'histoire-géographie-éducation civique arrêté du 3-4-2013
J.O. du 27-4-2013
NOR MENE1308661A
- Brevets des métiers d'art Programmes et définition des épreuves de l'enseignement des langues vivantes étrangères arrêté du 3-4-2013
J.O. du 27-4-2013
NOR MENE1308673AD

10 Juin 2013

LETTRE OUVERTE DU SNUEP-FSU >

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,

Au moment où des milliers de jeunes vont passer le baccalauréat et où les médias mettent l'accent sur les mesures prises contre la fraude aux examens, nous souhaitons attirer à nouveau votre attention sur les nombreuses difficultés liées aux modalités d'évaluation des diplômes de la voie professionnelle et sur les profondes inégalités qui en découlent.

Comme vous le savez, la part des CCF pour la session 2013 représente près de 90 % de l'évaluation des diplômes de l'enseignement professionnel ; quasiment toutes les disciplines et toutes les formations sont concernées.

Pour le SNUEP-FSU, cette généralisation des CCF compromet le principe d'égalité entre les élèves. En effet, la mise en œuvre varie selon les diplômes, les filières de formation, les disciplines, les académies, et les établissements... La gestion des CCF et l'augmentation des PFMP diminuent de plus d'un quart la durée de la formation. Cela appauvrit les temps disciplinaires pourtant dus aux élèves, empêche l'approfondissement de certaines notions réputées plus complexes ou encore rend quasiment impossible de consacrer du temps supplémentaire aux élèves les plus en difficulté. De surcroît, les CCF, devant tous être finalisés pour la fin du mois de mai, participent à l'accroissement de l'absentéisme ; les élèves ne voyant plus la nécessité de poursuivre leurs cours au-delà de la date de l'épreuve. De plus, les textes de cadrage des CCF indiquent que les élèves ne peuvent être interrogés que sur ce qui a été vu en cours, cela légitimerait le fait que l'ensemble du référentiel diplôme n'ait pas à être traité, la réduction d'un an de la formation le rendant d'ailleurs impossible.

Les enseignant-es des lycées professionnels ont largement exprimé leurs sentiments quant aux dégradations des conditions de travail liées à la préparation, à la gestion et à l'organisation de ces CCF. Ils dénoncent aussi l'impact négatif de ces modalités d'évaluation sur la qualité de la formation dispensée aux élèves. En effet, ces modalités polarisent sur l'ensemble du cycle de formation (CAP et Bac Pro) les pratiques des enseignant-es autour de l'évaluation certificative des lycéens professionnels ne laissant plus de place pour l'évaluation formative de ceux-ci.

Le SNUEP-FSU avait réalisé l'an passé une enquête sur ce thème, dont nous vous avons exposé les résultats. Et cette année encore, les nombreux témoignages écrits reçus, que nous publierons prochainement sont inquiétants.

De surcroît, dans le cadre de l'autonomie des établissements et de l'introduction du management entrepreneurial mené par les directions d'établissement, les conflits liés à l'organisation des CCF, et ceux relatifs à la remontée des notes, augmentent entre les enseignant-es et les chefs d'établissement. En effet, le manque de cadrage national des CCF et la volonté des équipes de directions et d'inspections d'obtenir des résultats positifs « à tout prix » aux examens engendrent des pressions inacceptables sur les collègues qui participent à la souffrance au travail dénoncée dans de nombreuses études.

Nous réaffirmons que la généralisation des CCF fait peser de graves menaces d'une part sur les pratiques professionnelles et les contenus enseignés et d'autre part sur la valeur et la reconnaissance des diplômes par les branches professionnelles. La réforme de la voie professionnelle, qui a mis en place >>>

>>> des formations en 3 ans pour le Baccalauréat Professionnel et son corollaire - la généralisation des CCF, crée des diplômes « locaux » et participe à augmenter les inégalités entre élèves sur tout le territoire. Le caractère national et anonyme de ce diplôme, la qualité des enseignements et les contenus disciplinaires ont été sacrifiés au prétexte idéologique de masquer la réalité alarmante, pour les élèves comme pour les personnels, de cette réforme.

Concernant l'épreuve de contrôle, le bilan effectué par les collègues est lui aussi navrant. Cette épreuve qui, à elle seule, propose une note équivalente à l'ensemble des épreuves du premier groupe est tout à fait inadaptée et irrationnelle. Ce mode de « calcul » aberrant est cependant explicite quant à l'objectif de la mise en place de cette épreuve : elle ne contribue qu'à augmenter artificiellement le taux de réussite aux baccalauréats professionnels. Nous nous interrogeons donc sur l'intérêt de maintenir cette épreuve dite de contrôle lorsque la quasi-totalité des candidats est désormais évaluée en CCF.

Depuis plusieurs années maintenant, nous dénonçons la généralisation des CCF qui a enlevé tout caractère d'équité aux diplômes de la voie professionnelle et nous sollicitons des services compétents du ministère un réel bilan de ces dispositifs d'évaluation. Il semblerait qu'enfin nous ayons été entendus puisque vous annoncez la mise en place d'un groupe de travail sur ce thème à la rentrée prochaine et une modification des évaluations pour la rentrée 2014.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre, le SNUEP-FSU revendique l'abandon de la généralisation des CCF au profit d'épreuves nationales terminales ponctuelles, seules garantes d'équité sur tout le territoire. Il souhaite voir se créer une épreuve de rattrapage digne de ce nom pour les diplômes de l'enseignement professionnel. Le SNUEP-FSU a l'ambition de croire que seul un enseignement professionnel initial de qualité avec des diplômes nationaux peut être porteur d'avenir pour les jeunes et pour la bonne santé économique de notre pays.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à notre profond attachement au service public d'Éducation et à la qualité de l'enseignement professionnel public et laïque.

BO n° 23 du 6 juin 2013

- Brevet des métiers d'art
Programme et définition des épreuves de l'enseignement d'économie-gestion
arrêté du 3-4-2013
J.O. du 4-5-2013
NOR MENE1308718A

BO n° 23 du 6 juin 2013

- Brevet des métiers d'art
Programme et définition des épreuves de l'enseignement d'éducation physique et sportive
arrêté du 3-4-2013
J.O. du 27-4-2013
NOR MENE1308691A
- Brevet des métiers d'art
Programme et définition des épreuves de l'enseignement de mathématiques et de physique-chimie
arrêté du 3-4-2013
J.O. du 27-4-2013
NOR MENE1308703A

TURQUIE : LA FSU SOUTIENT LA MOBILISATION ET CONDAMNE LA RÉPRESSION >

Face au pouvoir autoritaire du premier ministre Recep Tayyip Erdogan et du Parti de la justice et du développement, une mobilisation, partie d'Istanbul puis de la capitale Ankara, s'étend à un nombre croissant de villes de Turquie. Le bilan est déjà lourd : deux décès et plus de 2000 blessés. Le déploiement de la police dans les principales villes et sa brutalité constituent une entrave inacceptable au droit à manifester. Des syndicats rejoignent le mouvement. Le KESK, centrale syndicale des services publics, a appelé à une grève de deux jours.

Au pouvoir depuis 2002, Recep Tayyip Erdogan et son parti ont muselé la démocratie. Les principaux médias sont aux

maines de proches du pouvoir. Les emprisonnements politiques se sont multipliés (plusieurs centaines de syndicalistes, des avocats, journalistes, étudiants...). À Istanbul, la manifestation du 1^{er} mai 2013 a été empêchée par 25 000 policiers et des véhicules anti-émeutes.

L'économie serait florissante. La croissance économique, élevée depuis une décennie, connaît un ralentissement depuis 2012. Les inégalités, entretenues par des politiques néolibérales, sont très importantes entre les régions et dans la population.

La FSU apporte son plein soutien à la population turque et à ses organisations syndicales mobilisées pour les libertés, la démocratie, la justice sociale. Elle condamne toute répression policière et judiciaire et toute entrave aux libertés et aux droits démocratiques, dont celui de manifester. La FSU appelle à participer en France aux rassemblements et manifestations unitaires soutenant la mobilisation en Turquie. ■

*Communiqué FSU
Les Lilas, 5 Juin 2013*

BO n° 22 du 30 mai 2013

- Concours enseignants de l'enseignement public
Cadre de recrutement et d'emploi des candidats admissibles de la session exceptionnelle 2014 -
circulaire n° 2013-079 du 23-5-2013

BO n° 23 du 6 juin 2013

- Brevet des métiers d'art
Programme de l'enseignement de cultures artistiques
arrêté du 3-4-2013
J.O. du 27-4-2013- NOR
MENE1308741A

LA FSU APPORTE SON SOUTIEN À LA MARCHÉ DES CHÔMEURS

Le 27 mai 2013, une délégation du MNCP a été reçue par Bernadette Groison, Secrétaire Générale de la FSU.

Cette rencontre a été l'occasion de rappeler le soutien constant de la FSU au mouvement des chômeurs, ainsi que les nombreux points de convergence qui nous rassemblent, notamment dans la perspective de la future conférence sociale, où la FSU a une fois encore demandé au Premier ministre d'intégrer aux débats des représentants des chômeurs.

L'échange a également porté sur la Marche des chômeurs et précaires qui traversera la France du 10 juin au 6 juillet 2013. La FSU réaffirme son soutien à cette action et apportera son concours à sa réussite alors que la gravité de la situation sociale, conséquence de la hausse massive du chômage, commande que le gouvernement réponde aux propositions de la plate-forme portée en commun par les associations de chômeurs et les syndicats FSU et Solidaires.

Le MNCP et la FSU travailleront ensemble à élargir et renforcer l'action commune des syndicats de salariés et les associations de chômeurs.

*Communiqué FSU
Les Lilas, 7 Juin 2013*